# Consultations d’enfants dans des contextes humanitaires

## Annexe 5 : Exemple de protocole d’orientation

Ce protocole d’orientation sera utilisé en parallèle avec le projet de procédure opérationnelle normalisée interinstitutionnelle pour l’orientation des enfants vers les services de protection en Ukraine. En Ukraine, Save the Children dispose d’une cartographie des services pour les deux oblasts dans lesquels la collecte de données sera entreprise (non disponible en anglais).

***Pour toutes les divulgations/préoccupations****:*

* Rassurez l’enfant/l’adulte
* Utilisez des phrases déculpabilisantes telles que « Ce n’est pas ta faute », « Tu es courageux de venir me demander de l’aide »
* N’essayez pas d’enquêter vous-même sur les signalements
* Posez le minimum de questions possible pour bien comprendre ce qui est dit (c’est-à-dire quoi, qui, où, quand)
* Expliquez que vous connaissez une organisation qui fournit des services aux enfants/adultes et que vous souhaitez la contacter pour lui demander de l’aide.
* Expliquez la confidentialité : ce que l’enfant ou l’adulte vous dit ne sera pas communiqué à d’autres membres du personnel, à des amis, etc. à l’exception des personnes qui ont absolument besoin de le savoir pour lui venir en aide.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **L’enfant/l’adulte divulgue, ou le membre du personnel détecte, une préoccupation concernant :** | **Niveau d’orientation** | **Indiqué par la révélation ou les signes suivants :** | **Réponse** *Veuillez garder à l’esprit que le point focal pour la protection de l’enfance s’occupera également des références urgents pour les adultes.* | **Délai de réponse adéquat** |
| Rapports sexuels forcés au cours de la semaine écoulée | 1 (action urgente nécessaire) | Au cours de la semaine écoulée : menaces ou pressions pour obtenir des relations sexuelles ; rapports sexuels ou actes sexuels obtenus en faisant usage de la force physique. | L’animateur contactera l’équipe de protection de l’enfance pour organiser une orientation vers un établissement de santé dans les 24 heures.  SCI identifiera des modes de soutien supplémentaires (par ex., psychosocial, juridique, de sécurité) et prendra en charge l’accès à ces options en mettant en œuvre une approche de gestion des cas centrée sur le survivant.  *S’il existe une crainte que l’auteur de l’infraction soit un membre du personnel du SCI ou d’un partenaire, le point focal de sauvegarde sera notifié en même temps.* | Le jour même |
| Blessures physiques évidentes non traitées | 1 (action urgente nécessaire) | Fractures, luxations, perte de conscience, coupures, hémorragies, malnutrition aiguë. | L’animateur informera le point focal de protection de l’enfance de SCI Ukraine. Il orientera la personne vers le centre de santé adéquat le plus proche dans les 24 heures.  *S’il existe une crainte que l’auteur de l’infraction soit un membre du personnel du SCI ou d’un partenaire, le point focal de sauvegarde sera notifié en même temps.* | Le jour même |
| Détresse émotionnelle grave pendant l’atelier/la discussion de groupe | 2 (notification moins urgente, mais grave) | Les participants présentent des signes de détresse émotionnelle grave, qui peuvent varier en fonction de l’âge et du genre. Il peut s’agir de pleurs, de repli sur soi ou de violence verbale ou physique. | L’animateur fournit les premiers soins psychologiques. L’animateur informera le point focal de protection de l’enfance de SCI Ukraine. Le point focal de PC identifiera une intervention adéquate, notamment l’orientation vers des services de conseil, le cas échéant. | PSP immédiats, avec suivi le lendemain |
| Violences physiques graves au cours de la semaine écoulée | 2 (notification moins urgente, mais grave) | Au cours de la semaine écoulée : brûlé ; étouffé ; gravement battu ; souffert d’ecchymoses, d’enflures ; difficulté à s’asseoir ou à marcher ; *et les divulgations ne répondent pas aux mêmes critères d’urgence ou de gravité que pour le niveau 1* | L’animateur informera le point focal de protection de l’enfance de SCI Ukraine. Il orientera la personne vers le centre de santé adéquat le plus proche dans les 48 heures.  Remarque : La loi ukrainienne exige que les violences graves soient signalées aux services sociaux ou à la police le jour même. *S’il existe une crainte que l’auteur de l’infraction soit un membre du personnel du SCI ou d’un partenaire, le point focal de sauvegarde sera notifié en même temps.* | Le jour même |
| Violences sexuelles moins graves au cours de la semaine écoulée | 2 (notification moins urgente, mais grave) | Au cours de la semaine écoulée : attouchements des organes génitaux, des seins ou des fesses ; déshabillage forcé ; exposition à la nudité ; exposition à des images pornographiques ; participation à la réalisation de photos ou de vidéos à caractère sexuel ; baisers forcés ; *et les divulgations ne répondent pas aux mêmes critères d’urgence ou de gravité que pour le niveau 1* | L’animateur informera le point focal de protection de l’enfance de SCI Ukraine. Le point focal de PC identifiera une intervention de protection adéquate, y compris l’orientation vers des acteurs externes tels que le centre de services sociaux de l’oblast pour les enfants, les familles et les jeunes, le cas échéant.  *S’il existe une crainte que l’auteur de l’infraction soit un membre du personnel du SCI ou d’un partenaire, le point focal de sauvegarde sera notifié en même temps.* | Le jour suivant |
| Violences physiques ou sexuelles graves au cours de l’année écoulée, mais aucune violence au cours de la semaine écoulée | 3 (notification non urgente mais grave) | Comme pour le niveau d’orientation 1 ou 2, mais au cours de l’année écoulée et aucune violence au cours de la semaine écoulée. | L’animateur informera le point focal de protection de l’enfance de SCI Ukraine. Le point focal de PC identifiera une intervention de protection adéquate, y compris l’orientation vers des acteurs externes tels que le centre de services sociaux de l’oblast pour les enfants, les familles et les jeunes, le cas échéant.  *S’il existe une crainte que l’auteur de l’infraction soit un membre du personnel du SCI ou d’un partenaire, le point focal de sauvegarde sera notifié en même temps.* | Dans un délai d’une semaine |
| Enfant non inscrit à un programme d’apprentissage | 4 (non urgent) | Un enfant en âge d’être scolarisé n’est pas inscrit à l’école | L’animateur informe l’équipe éducative de Save the Children, qui l’aide à déterminer comment faire inscrire l’enfant à l’école. | Dans un délai de 2 semaines |
| Besoins d’aide matérielle ou alimentaire | 4 (non urgent) | Les enfants ou adultes expriment un besoin matériel (par ex., matériel d’hébergement, vêtements) ou alimentaire. | L’animateur fournira des informations sur les agences humanitaires présentes dans la région et sur les personnes à contacter pour signaler un besoin d’assistance. | Dans un délai de 2 semaines |
| Demande d’information | 4 (non urgent) | Les enfants ou adultes demandent des informations sur ce que fait Save the Children ou d’autres acteurs humanitaires (par ex., des informations sur les critères de sélection, des informations sur les activités du programme, etc.) | L’animateur peut répondre immédiatement si le document FAQ contient les informations.  Si cela n’est pas possible, l’animateur peut documenter la demande d’information et la transmettre à l’équipe MEAL de Save the Children qui répondra conformément à ses procédures de mécanisme de retour d’information et de signalement. | Immédiatement ou dans les 2 semaines |